BIENVENUE !

Comment réussir une (ré)intégration professionnelle pour l’employeur et l’employé ?

L’événement commencera à 16h30.

ACTIONMARGAUX

Avec le soutien de la

LOTERIE ROMANDE

Votre soutien compte, rejoignez-nous sur **action-margaux.ch** !
Ensemble, brisons le tabou du cancer au travail.

loyco

Christophe Barman

Co-fondateur de Loyco et Membre du comité Action Margaux

cbarman@loyco.ch

AM

Déroulement

1 → 2 → 3 → 4 → 5

Responsabilités et rôle de l'employeur

Sophie Locatelli

Retour d'expérience et mesures de l'AI

Samira Allisson

Rôle et fonction du case manager

Michel Paillard

Témoignage

Eugénie Allenspach

Table ronde

Les intervenants

Sophie Locatelli

Responsable RH au Centre-Espoir | Fondation Armée du Salut

Michel Paillard

Co-fondateur d' Umanize, spécialiste dans la gestion de la santé au travail

Samira Allisson

Responsable d'équipe réadaptation professionnelle auprès de l'OCAS – Assurance invalidité

Eugénie Allenspach

Cheffe de projet à la Commune de Nendaz

Centre-Espoir
Foyer & Ateliers

Sophie Locatelli

Responsable RH au Centre-Espoir | Fondation Armée du Salut
sophie.locatelli@armeedusalut.ch

Situation au Centre-Espoir

- Institution sociale, lieu de vie pour 122 résidents atteints dans leur santé psychique et tous bénéficiaires de l'AI
- Entre 110 et 120 collaborateurs répartis sur environ 35 fonctions
- Depuis 12 ans, 5 collaborateurs.trices atteints de cancer, une douzaine de personnes en arrêt longue durée à la suite d'accidents graves, AVC ou burnout

Positionnement en tant qu’employeur

- Faire le choix en Direction d’accompagner les collaborateurs en arrêt de longue durée pour des raisons graves et non inhérentes aux relations de travail
- Se donner les moyens et le temps pour le faire
- Avoir envie de s’engager dans cette voie
- Persévérer malgré les obstacles et les nombreuses étapes
- Connaître les différents acteurs autour de ces processus et développer de bons partenariats
- Être équitable

Limites

- Temps à consacrer aux démarches et au processus
- Temps des équipes pour la réintégration et le réaménagement du secteur et du poste si nécessaire
- Échec de certaines situations
- Coûts cachés (administratifs, temps des rencontres)

Bénéfices

- Confiance, Reconnaissance et Motivation des employés concernés
- Confiance des autres collaborateurs
- Implication des collègues dans la chaîne de soutien, enrichissement et renforcement de la solidarité des équipes
- Richesses humaines partagées, sens du travail des RH
- Image employeur positive
- Prévention de la désinsertion professionnelle

OCAS Genève

Samira Allisson

Responsable d'équipe réadaptation professionnelle auprès de l'Office cantonal des assurances sociales Genève – Assurance-invalidité

Samira.Allisson@ocas.ch

AM

Missions de l'AI et principe fondamental

Les prestations prévues par la loi visent à prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité grâce à des mesures de réadaptation appropriées, simples et adéquates

(Art. 1a LAI)

« La réadaptation prime la rente »

(Art. 28, al. 1bis LAI)

Les mesures de réadaptation

- **L'octroi de conseils et d'un suivi : fournis à l'assuré et à son employeur**
  - Prestation de coaching
  - Indemnisation de l'employeur
  - Recherche d'une place
- **Des mesures de réinsertion préparant à la réadaptation**
  - Redonner un rythme à la personne assurée
- **Des mesures d'ordre professionnel**
  - Orientation professionnelle
  - Reclassement professionnel
  - Aide au placement
  - Placement à l'essai
  - Allocation d'initiation au travail
  - Location de service
- **L'octroi de moyens auxiliaires**
- **Indemnités journalières**

Conseils axés sur la réadaptation

Donner des informations sur la réadaptation AI

- Lorsque la réadaptation ou le maintien au poste de travail d'un assuré sont menacés pour raison de santé
- Donnés à l'assuré, à l'employeur, au corps médical, au spécialiste de l'école et de la formation (avant : seulement pour employeurs)
- Entretiens faciles d'accès : informations générales sur l'AI, la façon de gérer la maladie au travail, la communication DP ou le dépôt de demande
- Caractère informel (par exemple : téléphone)

umanize

Michel Paillard

Co-fondateur d'Umanize, spécialiste dans la gestion de la santé au travail

michel.paillard@umanize.ch

Un case manager: pourquoi faire ?

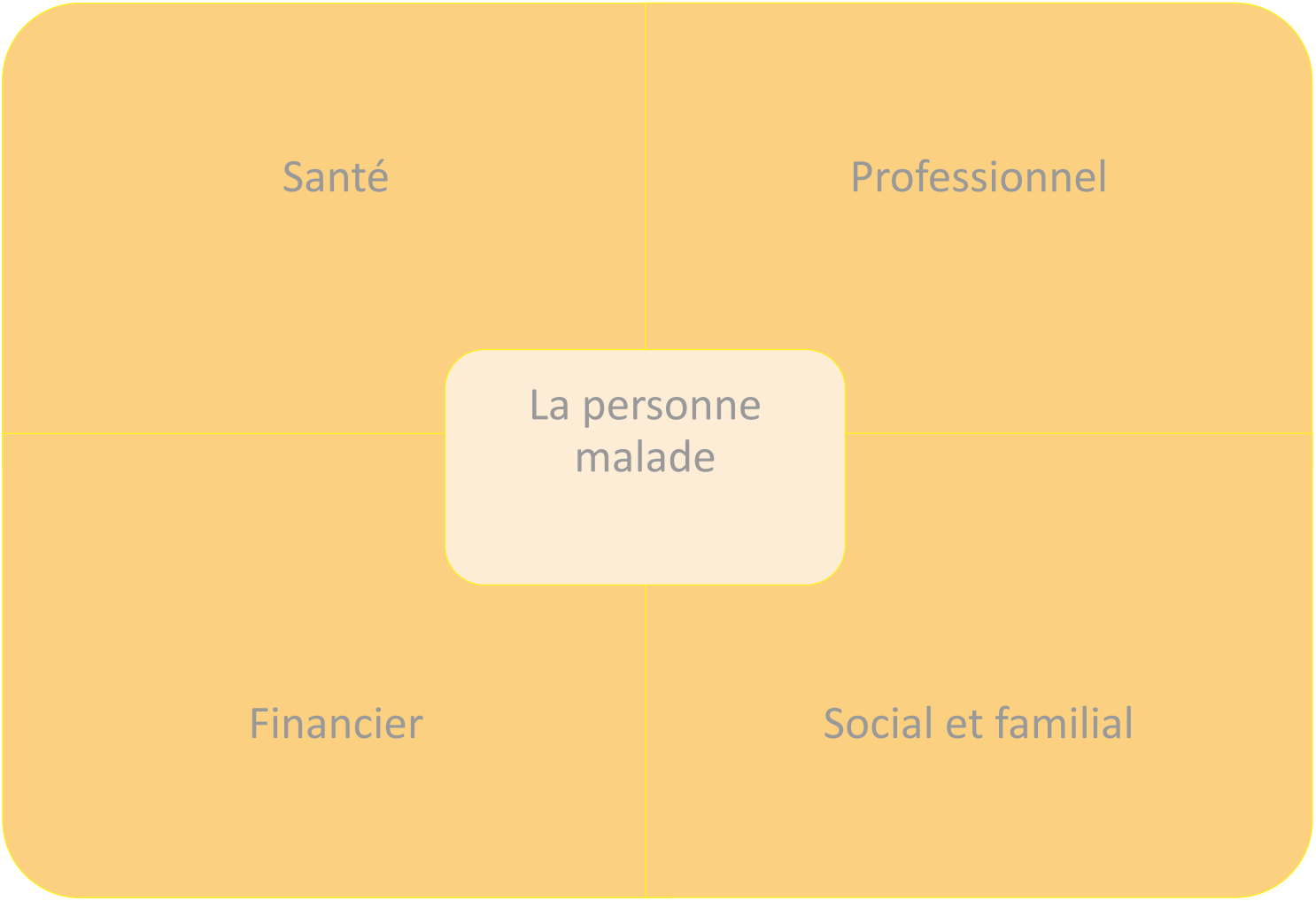

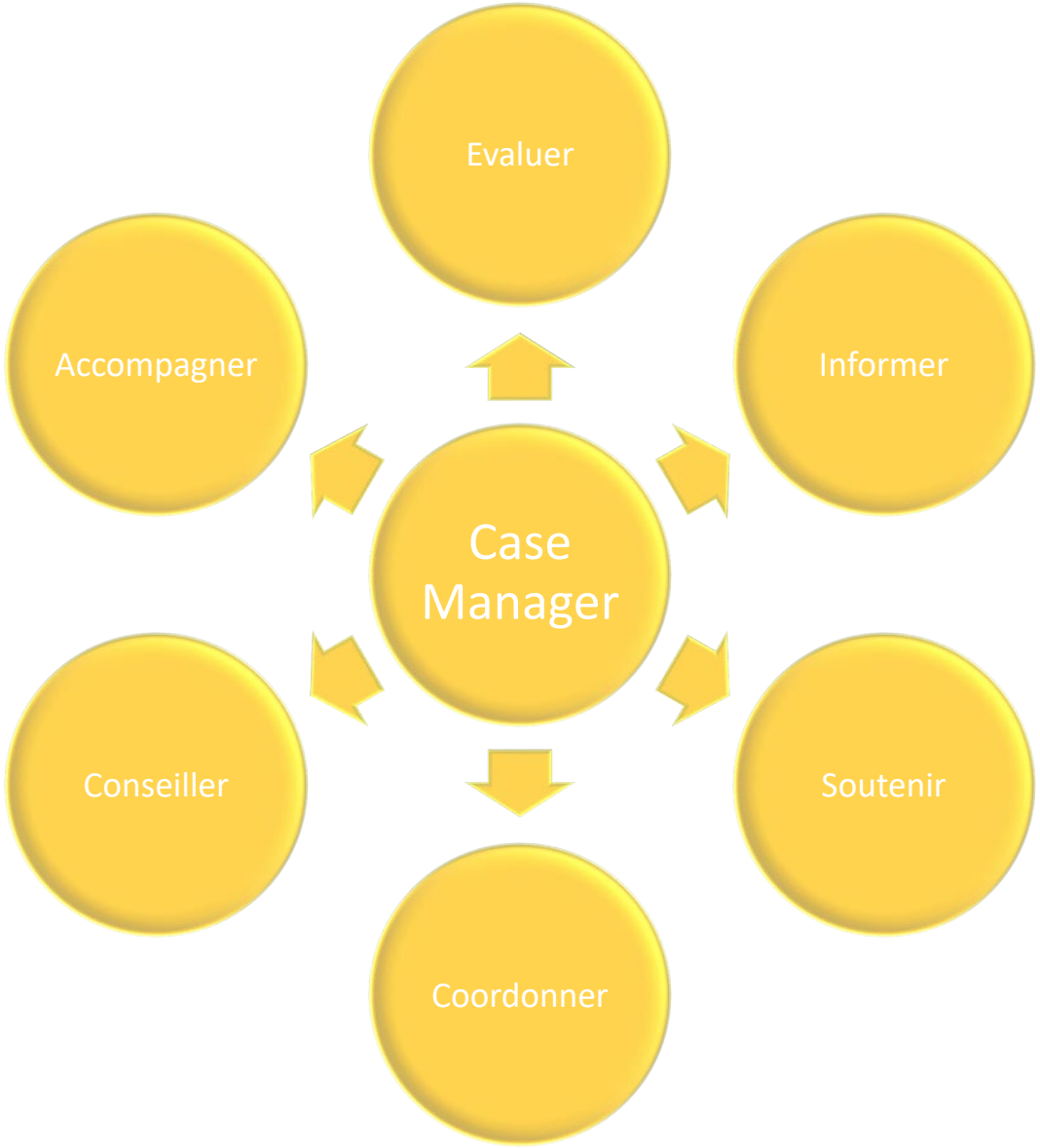
Evaluer
Accompagner
Informer
Case Manager
Conseiller
Soutenir
Coordonner

Gérer un projet éthiquement responsable

- établir une relation de confiance et la maintenir;
- identifier les intérêts de chacun et les faire partager;
- prendre en compte la temporalité de chaque partie ;
- soutenir l'engagement de tous dans la durée.

Eugénie Allenspach

Cheffe de projet à la Commune de Nendaz

eugenie.allenspach@gmail.com

Save the date !

Soirée de soutien: le 6 octobre à 18h30

Merci !